

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2017

Les services publics en débat au conseil communautaire

Malgré la concurrence du match décisif de l'équipe de France de football, le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 10 octobre dernier devant une assemblée nombreuse.

Le principal point à l'ordre du jour résidait dans l'avis à émettre concernant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), démarche partenariale pilotée par l'Etat et le Conseil Départemental, associant les habitants du territoire, les communautés de communes, les opérateurs de services et les autres partenaires associatifs. Le Président Jean-Louis CASTELL a rappelé les différentes contributions de la Lomagne Gersoise lors de la phase de concertation de ce schéma qui se propose d'établir un programme d'actions sur 6 années autour de thèmes aussi variés que prépondérants au regard des compétences communautaires comme l'offre médicale, le maillage des équipements scolaires, l'accès aux réseaux et infrastructures numériques ou encore la problématique de la mobilité...

Preuve de l'importance que souhaite apporter la Lomagne Gersoise pour un maillage équilibré de services sur le territoire, le Conseil communautaire a également approuvé à l'occasion de cette assemblée l'attribution de fonds de concours pour les communes de Castelnau d'Arbieu (salle des fêtes) et Sempesserre (salle municipale) qui s'ajoutent aux soutiens financiers apportés également pour l'amélioration de la performance énergétique des équipements publics du territoire (Miradoux et Sempesserre). Ce sont donc près de 70.000 € qui ont été attribués aux communes depuis le début de l'année, engagements qui permettent également de soutenir l'investissement public et l'économie locale.

Enfin, le Conseil communautaire a procédé à une reconstitution du Bureau communautaire, en remplaçant Bruno MATTEL, démissionnaire, par Charlette BOUE, conseillère municipale à Fleurance et conseillère départementale du canton Fleurance Lomagne, et en enregistrant les démissions de leur mandat de Vice-président du Sénateur Raymond VALL (dans le cadre de la loi sur le cumul de mandat), qui demeure membre du Bureau, et Georges COURTES, qui a souhaité renoncer à sa délégation pour la présidence de la commission « projet de territoire » qu'il partageait avec Raymond VALL.

Dans l'optique d'une rationalisation du fonctionnement communautaire et d'une réponse concrète et optimisée aux réductions des dotations, le Conseil n'a pas souhaité procéder à la nomination de nouveaux Vice-présidents. C'est le Président Jean-Louis CASTELL qui assurera l'animation de cette commission et le suivi des travaux qui y seront menés, notamment dans le cadre des actions qui seront engagées au titre du contrat de réciprocité signé entre le Pays PORTES de Gascogne et Toulouse Métropole.